



PROSPERITY

Exposé du pays
Moldavie

Fonds pour les catastrophes



WORLD BANK GROUP



WORLD BANK GROUP

Academy



Justification de la création du Fonds (fonds d'urgence)

La loi de finances annuelle inscrite au budget de l'État prévoit la création de deux fonds d'urgence :

Le Fonds de réserve

- Utilisés pour financer des dépenses urgentes survenues au cours de l'exercice budgétaire et qu'il n'a pas été possible d'anticiper et, respectivement, de financer dans le budget approuvé

Le Fonds d'intervention

- pour le financement des dépenses urgentes liées à la liquidation des conséquences des catastrophes naturelles (à l'exception des pertes dans l'agriculture), en cas d'épidémies, ainsi que dans d'autres situations exceptionnelles imprévues où il n'existe pas de dotation budgétaire

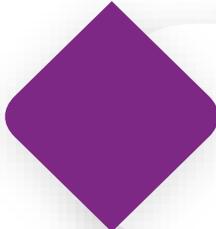
Aucun autre fonds pour les catastrophes



Particularités de la conception du Fonds – Portée et couverture

Fonds d'intervention

Le fonds couvre les mesures de riposte et la reconstruction



Champ d'action du fonds

- **L'objet du fonds** est de s'assurer que le gouvernement peut assurer l'affectation de fonds en cas de situation d'urgence pour une intervention en liquidation des conséquences ou pour financer certaines dépenses d'urgence en situation ou dans d'autres situations d'urgence. La plupart des activités du fonds sont axées sur la garantie d'une réponse postérieure à l'événement et moins sur les aspects de la planification avant l'événement et les activités proactives de réduction des risques de catastrophe.
- **Le Fonds couvre principalement** les mesures d'intervention et de reconstruction, à l'exception des pertes du secteur agricole
- **Les bénéficiaires potentiels** du Fonds d'intervention sont les autorités publiques centrales ou des administrations locales



Comment le fonds est-il déclenché ?

- **La Commission des Situations Exceptionnelles**, dirigée par le Premier Ministre, est chargée d'examiner les recours des autorités publiques centrales et des administrations locales et de prendre des décisions relatives à l'allocation des ressources financières du Fonds d'intervention.

Particularités de la conception du Fonds – Gestion



Arrangement De gestion

- *Institutions impliquées - Inspection générale des situations d'urgence du ministère de l'Intérieur, tous les ministères en tant que membres de la Commission des situations exceptionnelles*
- Le Fonds d'intervention est le budget et son volume est approuvé dans la loi de finances annuelle de l'État



Source de financement

- L'argent provient des ressources générales du budget (impôts, revenus, etc.). Il peut être complété en cours d'exercice par des donations de personnes physiques et morales
- Le volume des fonds d'urgence (Fonds d'intervention et Fonds de réserve) est approuvé en fonction des ressources disponibles dans le budget de l'État et peut être modifié en cours d'année en fonction des besoins de financement exceptionnels et imprévus qui surviennent au cours de l'année. (Fonds d'urgence approuvés en 2023 – 0,34 % du PIB, en 2024 – 0,12 %)
- Les fonds ne s'accumulent pas. Approuvé sur une base annuelle .

Déploiement du Fonds – Exemple récent

Crise énergétique

- État d'urgence déclaré par le Parlement et habilitation de la Commission des situations exceptionnelles à l'allocation des moyens financiers
- *Sur la base des recours du Ministère de l'Education et des administrations locales, la Commission des Situations Exceptionnelles a décidé d'allouer des moyens financiers pour assurer la fourniture de chaleur et d'électricité aux institutions sociales.*
- *Sur la base des décisions de la commission pour les situations exceptionnelles, la redistribution des allocations du fonds d'intervention aux bénéficiaires agréés*
- *Transferts de fonds*



Réflexions sur l'efficacité du déploiement

- *Le délai d'allocation des ressources financières du Fonds d'intervention est plus rapide dans les situations exceptionnelles déclarées sur l'ensemble du territoire national, mais plus long en cas de phénomène naturel ou d'autres situations d'urgence.*



Améliorations/modifications pour les déploiements futurs

- *Amélioration du mécanisme de gestion et réduction des délais d'allocation des ressources financières (avec l'assistance technique de la Banque mondiale)*